



Voisins dérangé par le bruit

Par **dine14790_old**, le 17/12/2007 à 13:09

Bonjour,

j'habite un appartement depuis 2 ans. Celui ci est situé dans un immeuble de 6 appartements, et constitué de jeunes étudiants ou jeunes couples uniquement.

Mes voisins du dessous ont emménager il y a peu de temps.

Grace à eux, j'ai reçu la visite de la police, un samedi soir, 22H15, car je faisais trop de bruit.

Nous étions 4 en train de regarder un film tranquillement. La police a été aussi surprise que moi de voir que la nuisance sonore était plus que faible.

Quelques jours après, rentrant chez moi pour le déjeuner, ces meme voisins avez mit la musique a fond au point que je n'entendais pas ma TV. Je suis descendu les voir, ils ont arrêté la musique, mais je n'ai pas eu la chance de leur parler car ils n'ont pas ouvert la porte. C'est une chose qui se répète très souvent, mais ils n'ouvrent jamais.

Et dernièrement, hier, soit dimanche après midi, j'avais mit de la musique et j'ai encore eu droit à la visite de la police. Elle était trop forte pour mes voisins cependant, mon aspirateur doit au moin faire le double de décibel!!!

Il faut savoir que mes voisins ne sont jamais venus me voir pour me dire que je les dérangais!

Que puis-je faire pour ne plus a avoir la surprise de voir débarquer la police au moindre bruit?

Et quelle est le volume de décibel légale autorisé? mon appartement fait 45 m2, situé à saint lo (50000)

merci pour vos conseils